

extrait des

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Délibération
N° 2019-020

OBJET : TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES

Date de la convocation : 21/01/2019

SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. BERTRAND Michel, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme FILIPPI Augusta, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

- Mme FILIPPI Augusta a donné procuration à M. Jean-Jacques PADOVANI

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 15	Absents : 7	Représentés : 1
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.

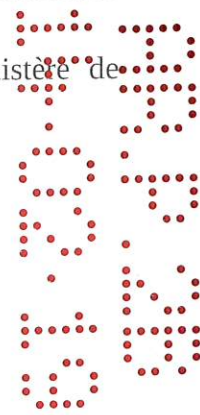
Le Maire informe le conseil municipal que la dématérialisation des actes s'accélère. La généralisation de la dématérialisation des procédures de marchés publics implique de façon logique de finaliser la procédure par la transmission des marchés par voie dématérialisée, et d'une façon générale l'ensemble des actes de la collectivité. Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place la dématérialisation des actes.

Il est précisé qu'après approbation par le Conseil Municipal, une phase transitoire de mise en place, d'essais et de validation est nécessaire avant que la télétransmission soit opérationnelle. Les transmissions « papier » continueront à s'effectuer pendant cette phase transitoire dont la durée sera déterminée avec la préfecture. A l'issue de cette période d'essai, tous les actes seront télétransmis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

- Donne son accord pour la télétransmission des actes administratifs
- Autorise le Maire à signer la convention avec la préfecture
- Autorise l'exécutif à signer le contrat avec le fournisseur de certificats électroniques d'authentification RGS** (RGS 2 étoiles)
- Approuve le choix du prestataire de service de télétransmission homologué par le ministère de l'intérieur. Le contrat est annexé à la présente délibération.



- Désigne les responsables de la télétransmission, sous le contrôle du Maire et par délégation, sous le contrôle du directeur général des services :

- Nathalie VINCIGUERRA
- Véronique VITALI
- Josette PAOLETTI

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

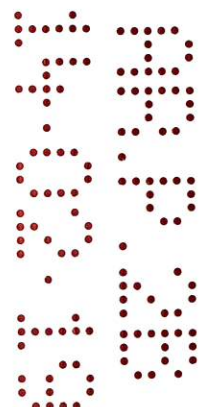
Le Maire,

A blue circular stamp with the text "SAN MARTINO DI LOTA" at the top and "HAUTE-CORSE" at the bottom, separated by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



Et publication ou notification



dupa 19-07

MAIRIE DE SAN MARTINO DI LOTA

Pietranera
BP 32
20200 BASTIA

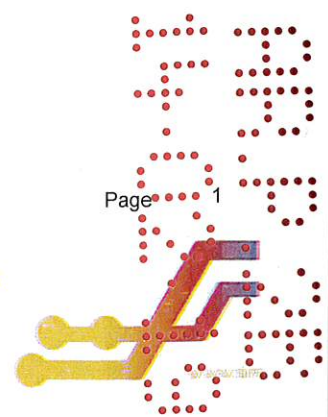
Numéro	Date
DE190031	18/01/19

Devis

Objet MISE EN SERVICE DES FLUX " HELIOS - ACTES "
ABONNEMENT ANNUEL

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Remise	Montant HT
COASSRFRAISACPLFO	Frais d' accès plateforme Sitec (coût fixe) Installation, paramétrage du compte et mise en service des flux. Tests et vérifications.	1,00	250,00	100%	0,00
COASSROFFRECOUPLEE	Abonnement " comptabilité publique et contrôle de légalité " (*) -Nombre de mandats et titres illimité. -Nombre de documents administratifs illimité. Hébergement, maintenance, assistance téléphonique. Soit un abonnement mensuel de: 42,77 € h.t	1,00	513,24		513,24
COASSRMOTELEACCO	Mise en oeuvre et télé-accompagnement aux utilisateurs.(coût fixe) toute heure dépassée ne sera pas facturée (Nombre de postes illimité) (*) au prorata-temporis la 1ère année (*) hors coûts de connexions et fournisseurs d'accès (*) Acquisition certificat RGS** obligatoire pour les flux ACTES Pré-requis: La mise en oeuvre et l'abonnement au tiers de télétransmission requièrent une connexion internet ADSL, VDSL, ou FIBRE Anti-virus obligatoire	1,00	85,00		85,00

33 78 58



Devis

Objet

MISE EN SERVICE DES FLUX " HELIOS - ACTES "

ABONNEMENT ANNUEL

Référence

Désignation

Qté

PU HT

Remise

Montant HT

Report

598,24

Total H.T.

598,24

Total TVA

119,65

Total T.T.C.

717,89

Pour l'acceptation de ce devis nous vous remercions de bien vouloir retourner ou faxer le présent document dûment daté, signé et revêtu de votre cachet et de la mention "Bon pour accord".

Votre contact :

Nicole Devichi
ndevichi@sitec.fr



AJACCIO

Zone Industrielle du Vozzio 20090 Ajaccio
Tél : 04 95 23 68 00 / Fax : 04 95 23 48 19

BASTIA

Parc Technologique d'Erpappo BP 951 20801 Furiani cedex
Tél : 04 95 33 75 58 / Fax : 04 95 30 94 34

Société d'Économie Mixte au capital de 3 192 000€ 339 552 548 RCS AJACCIO APE 8311Z
TVA intracommunautaire FR#0339552948 IBAN : FR763000300251000201309726 BIC : SOGEFRPP

